

Conseil régional

Groupe Front de Gauche

Groupe Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 15 OCTOBRE 2020**Rapport n° CP 2020-459****Budget participatif écologique et solidaire - 1ère session****Texte de l'amendement :**

Le projet suivant est supprimé de la délibération :

"DOSSIER N° EX052120 - AMI Innovation et structuration de la filière Hydrogène - PROJET FENHYX - GRTGAZ - 94 - LAUREAT DU BPE (1ère session)"

Exposé des motifs :**POUR UN MEILLEUR USAGE DE L'ARGENT PUBLIC : FINANCER DE VRAI PROJETS CITOYENS, ET NON CEUX DES MULTINATIONALES**

L'exécutif régional propose dans la présente délibération une subvention de 440 000 € à la société GRTGAZ pour le projet FenHyx, un "outil au service de la recherche et développement sur l'hydrogène en Europe".

Si le développement de véhicules moins polluants est un objectif auquel notre collectivité doit contribuer, le bénéficiaire de l'aide proposée ici pose question.

La société GRTGAZ est en effet une filiale à 75% du groupe industriel ENGIE. Son chiffre d'affaire en 2019 se montait à 1,88 milliard d'euros.

Le financement par la Région Ile-de-France, dans le cadre du budget participatif environnement, des investissements réalisés par une telle entreprise, qui dispose de ressources largement suffisantes pour mener à bien ces projets, s'avère donc très problématique. C'est un dévoiement de ce que devrait être un budget "participatif", et plus largement un usage très contestable de l'argent public.

En outre, la présentation du projet sur le site internet du budget participatif pose elle aussi question : la fiche informative présentée aux citoyens pour guider leur vote ne mentionne aucun élément précis sur cette société. Surtout, elle indique une aide régionale fixée à 40 000€, c'est-à-dire uniquement les 10% attribués dans le cadre du "budget participatif", et non la totalité de cette aide qui se monte en réalité à 440 000€. Une information aussi partielle pose dès lors question sur les conditions du vote de nos concitoyens concernant les projets figurant sur ce site internet.

Il est donc proposé de supprimer ce projet de la présente délibération, dans la mesure où celui-ci n'a sa place ni dans un budget dit "participatif", ni dans aucune aide régionale aux entreprises. Les 440 000 € demandés pour celui-ci pourraient ainsi être utilement redéployés vers d'authentiques projets citoyens, réellement écologiques et solidaires.

Céline MALAISIÉ**Maxime des GAYETS****Ghislaine SENÉE****Eddie AÏT**